

ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT LAURENT DU PONT

PROJET D'ETABLISSEMENT

2020-2025



6 avenue Jules Ferry
38380 Saint Laurent du Pont
04.76.55.13.75
ecoledemusique.slp@gmail.com
ecoledemusiquesaintlaurentdupont.com

Table des matières

Introduction

I – Le cadre

Historique et locaux	4
Territoire	4
Enseignants	5
Publics	6
Budget et tarifs	8
Organigramme et conseil d'école	10
Missions	13

II – L'enseignement artistique

Objectifs	14
Cursus	14
Enseignement instrumental	15
Formation musicale	15
Pratiques collectives	18
Évaluations	19

III – L'éducation artistique

Présentation et objectifs	20
Travail avec les groupes scolaires	20
Éveil musical	21

IV – Production et diffusion

Concerts d'élèves	22
Orchestre d'harmonie.....	22
Dynamique de projet	23
Artistes invités et spectacle vivant	24

Conclusion

INTRODUCTION

L'école de musique de Saint Laurent du Pont est un établissement d'enseignement artistique chargé de dispenser un enseignement spécialisé en musique.

Le projet d'établissement est le document par lequel la direction et l'équipe pédagogique déterminent les objectifs et orientations à moyens et longs termes qui permettront de décliner les actions pédagogiques et artistiques de l'établissement. Ce document représente alors la juste articulation entre le cœur de métier, l'enseignement, et le rôle donné par les élus associatifs et municipaux à l'établissement.

Encouragée notamment par le Conseil Départemental de l'Isère¹, l'élaboration du présent projet d'établissement a donc permis de réinterroger la dynamique pédagogique de l'établissement et de stimuler l'attitude réflexive du corps enseignant.

Au-delà des objectifs de qualité et des exigences pédagogiques des cursus d'enseignement largement développés, le projet d'établissement recouvre de nombreux aspects complémentaires. Ouverture vers le milieu scolaire, projets d'éducation artistique, participation active à la politique culturelle de la ville sont autant de vecteurs d'ouverture et d'adaptation aux évolutions sociétales actuelles. En dressant un état des lieux exhaustif et en exposant les perspectives des cinq prochaines saisons musicales, le projet d'établissement permet de créer une dynamique positive, interne et externe. Il satisfait ainsi les exigences des différents acteurs (adhérents, familles, public, élus, enseignants et élèves), favorise l'innovation pédagogique et garantit un rayonnement transversal en participant à l'animation culturelle du territoire par la mise en œuvre de partenariats sur l'aire de rayonnement de l'établissement.

S'il incombe au directeur d'établissement de rédiger ce document², il est le fruit d'une réflexion collective, source d'un espace de dialogue.

¹ *Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026).*

² *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre ; supplément de la « Lettre d'information du Ministère de la culture et de la communication » n° 80, mars 2001, page 5.*

I – Le cadre

► Historique et locaux

Autrefois « Harmonie Municipale de Saint Laurent du Pont », la structure a été remaniée en 1980, pour devenir un établissement d'enseignement. Il a néanmoins fallu attendre 2017 pour que l'association change de dénomination et devienne « Ecole de musique de Saint Laurent du Pont »³. Située au cœur de la ville, logée dans une ancienne gendarmerie, disposant d'une belle visibilité, l'école de musique est connue de tous les Laurentinois comme lieu d'enseignement mais aussi source d'animation.

L'école dispose actuellement de neuf salles de cours dont deux à caractère collectif, dédiées principalement aux cours d'ensembles instrumentaux et de formation musicale. Le bâtiment comporte également un secrétariat, un bureau pour la direction, une salle des enseignants et plusieurs locaux de rangements.

Certaines salles ont été rénovées au second étage au cours des années 2000, mais le bâtiment est globalement vieillissant. Certaines salles ne bénéficient pas de traitement acoustique et semblent parfois peu adaptées à la pratique d'ensemble (formation musicale, orchestre, percussions).

L'école bénéficie également de l'utilisation régulière de certains locaux municipaux. Les concerts et auditions ont ainsi le plus souvent lieu dans la salle polyvalente de la ville, « le Revol », ou la « Maison des Arts ».

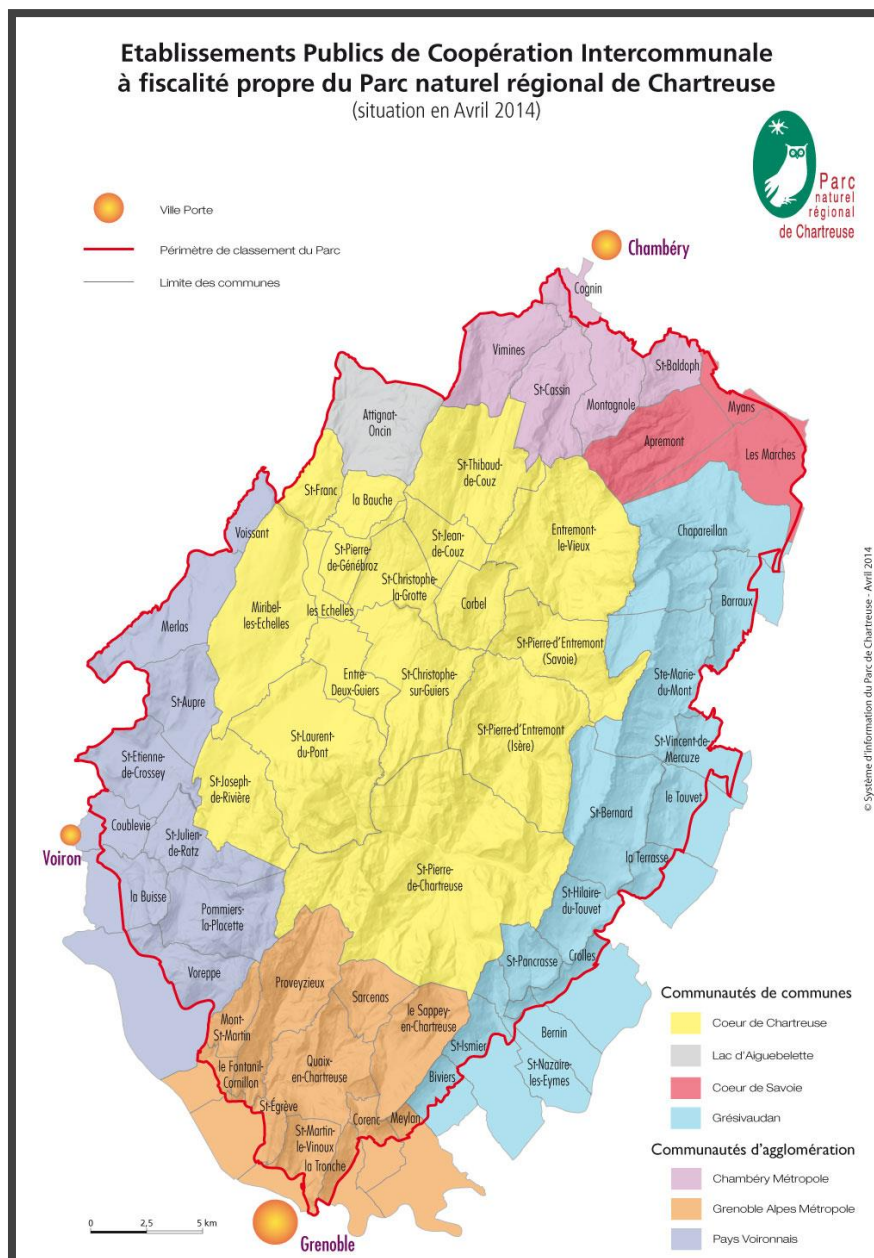
► Territoire

Saint Laurent du Pont est une petite ville de 4500 habitants, située dans le massif de la Chartreuse, administrativement dans le département de l'Isère, région Auvergne-Rhône-Alpes. Le bourg est implanté dans une vallée, à mi-chemin entre les agglomérations de Grenoble et Chambéry et à proximité de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Saint Laurent du Pont fait partie du canton de Chartreuse-Guiers regroupant vingt-trois communes, est membre du Parc Naturel Régional de Chartreuse, du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVOM fondé en 1951) ainsi que de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Née en 2014 de la fusion de trois EPCI, cette dernière constitue un bassin de vie autonome de dix-sept communes et près de 17000 habitants. A cheval entre l'Isère et la Savoie, ce territoire s'étend sur 357km².

Historiquement, l'occupation du site remonterait à la préhistoire. Plusieurs traces de la civilisation gallo-romaine sont également découvertes, notamment de nombreuses pièces de monnaie datant de la République et du début de l'époque impériale. Mais c'est à l'époque médiévale, avec l'implantation du monastère des Chartreux en 1084 que le territoire semble s'être véritablement développé, trouvant son essor au fil des siècles dans la métallurgie et la cimenterie.

La ville de Saint Laurent du Pont bénéficie aujourd'hui de plusieurs équipements culturels, dont la *Maison des Arts*, rénovée en 2017, théâtre de 250 places pouvant accueillir diverses représentations scéniques et concerts.

³ Statuts du 12 janvier 2017.



► Enseignants

L'école de musique de Saint Laurent du Pont comprend quinze enseignants, assurant l'apprentissage de douze instruments différents :

Vents	trompette / trombone / cor / saxophones / flûte / clarinette
Autres	piano / percussions / guitare / basse électrique / batterie / chant

Deux enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique, dont le directeur de l'établissement, qui dispense des cours de formation musicale et de jazz.

Treize sont professeurs employés de l'association à temps partiel, classés au niveau 2 de la grille spécifique de la Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation, coefficient 255.

	Temps plein	Temps partiel
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	2	0
Contractuels employés de l'association	0	13

La volumétrie horaire hebdomadaire s'élève à 103h.

L'école de musique dispose également d'un poste de secrétariat à mi-temps.

En fonction des moyens logistiques et financiers, l'école de musique envisagera dans l'avenir l'ouverture de nouvelles classes instrumentales dont l'apport pédagogique pourrait redéfinir certains objectifs. Des cours de violon et de piano jazz/accompagnement permettraient en effet d'ouvrir les perspectives, en lien avec un renouvellement de l'offre de musique d'ensemble.

► Publics

Élèves de l'établissement :

L'école de musique de Saint Laurent du Pont accueillait 153 élèves durant l'année scolaire 2019-2020. Le nombre global d'élèves a légèrement diminué, en lien avec le changement de direction pédagogique visant à prioriser l'implication des inscrits dans un cycle complet d'apprentissage (FM, instrument et orchestre). Le présent projet aura donc pour objet la revalorisation de l'enseignement tripartite et la marginalisation des cursus « à la carte ».

L'école devra également envisager un processus d'inclusion du public handicapé dans les prochaines années.

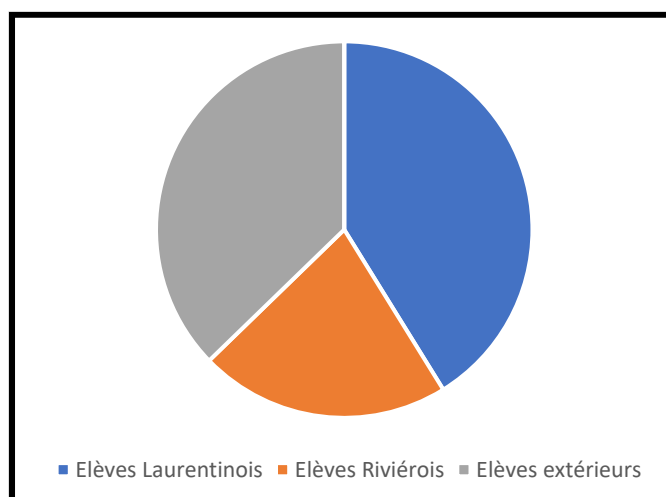
Répartition géographique :

L'école comporte une grande part d'élèves extérieurs à la commune, dont de nombreux habitants de Saint Joseph de Rivière, commune limitrophe qu'une convention lie à Saint Laurent du Pont concernant l'enseignement musical. Cette convention renouvelée chaque année concerne les deux collectivités territoriales, l'école de musique ainsi que l'association riviéroise « Echo Alpin », dont la vocation principale est la promotion culturelle.

Élèves laurentinois	Élèves riviérois	Élèves extérieurs aux deux communes
63	33	57

(chiffres 2019-2020)

Répartition géographique des élèves

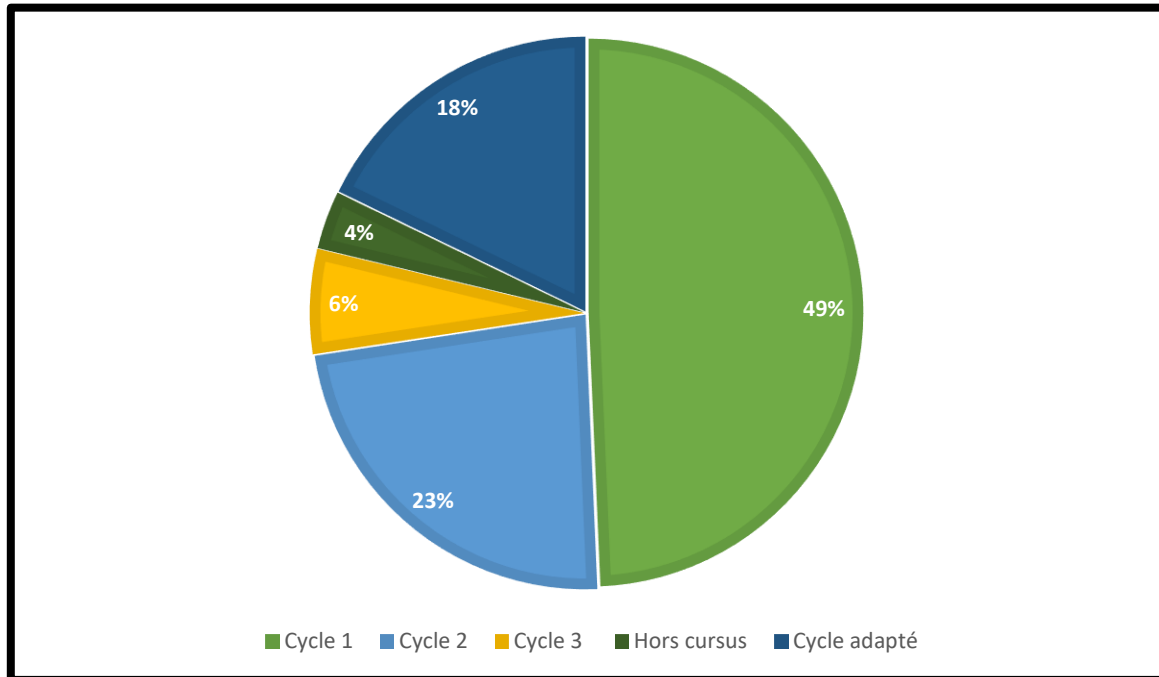


Répartition par cycles :

Éveil musical et initiation	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Hors cursus	Cycle adapté (pratique amateur)
16	72	34	9	5	26

(chiffres 2019-2020)

Répartition par cycles



La répartition par cycles ne prenant pas en considération l'âge des élèves, il convient de signaler que l'école comporte vingt-cinq élèves adultes dans ses effectifs.

Il n'existe pas de cursus particulier pour ce public, les adultes intégrant les cycles d'apprentissage au

même titre que les enfants. Deux cours de formation musicale leur sont toutefois dédiés.

Enfants hors établissement :

L'école de musique intervient de façon hebdomadaire dans les deux groupes scolaires de la ville, en écoles maternelle et élémentaires, s'adressant ainsi à près de trois-cents enfants scolarisés non-inscrits dans l'établissement. Une enseignante de l'école de musique, titulaire du DUMI, assure chaque semaine des séances pendant le temps scolaire, le mercredi matin.

Ces interventions régulières désormais intégrées au projet musical de chaque établissement scolaire font l'objet de conventions, et résultent de la volonté commune des groupes scolaires, de l'école de musique et de la municipalité de favoriser l'apprentissage musical pour tous

► Budget et tarifs

Budget :

Saison 2019-2020

DEPENSES		RECETTES	
Salaires + charges	75000€	Cotisations	61550€
Déplacements enseignants	5000€	Subvention départementale	16200€
Chèques cadeaux enseignants	2000€	Subvention mairie Saint Laurent	11500€
Gestion paies	3200€	Subvention mairie de Saint Joseph	4644€
Jurys	400€	Complément Echo Alpin	316€
Adhésions et cotisations diverses	2500€	Mécénat	3100€
SACEM	700€	Banque	350€
Partitions	1000€	Bénéfices concerts et buvettes	2500€
Fournitures administratives	400€		
Accords pianos	720€		
Matériel musical	1500€		
Vie associative / réceptions	1500€		
Concerts dont artistes invités	1500€		
Poste, banque, téléphone	340€		
Stage d'orchestres	3000€		
Spectacle FM	1000€		
Divers et imprévus	400€		
TOTAL	100160€	TOTAL	100160€

Ce budget prévisionnel, présenté lors de l'assemblée générale de l'association le 18 octobre 2019, concerne la comptabilité interne de l'association. Le fonctionnement global de la structure nécessite également d'importants soutiens financiers de la ville : emplois territoriaux, personnels d'entretien, bâtiment, fluides et consommables, ainsi qu'une subvention annuelle d'aide au fonctionnement.

Considérant ces deux entités financières distinctes, il paraîtrait hasardeux de vouloir établir le coût annuel d'un élève. Le budget de l'association étant équilibré, le reste à charge de chaque élève incombe à la collectivité.

Divers paramètres rendraient également ce calcul trop incertain : considération des enfants des groupes scolaires pris en charge chaque semaine, du public des usagers assistant aux multiples manifestations organisées par l'école de musique, des acteurs des différents projets transversaux menés chaque année...

Tarifs :

En réunion du 11 juin 2019, le Conseil d'Administration a adopté les tarifs suivants.

Activités	Tarifs		
	Saint Laurent	Saint Joseph*	Extérieur
Chorale seule (sans adhésion)	80€	80€	80€
Eveil	100€	135€	170€
Initiation	180€	243€	306€
Cycle 1, 2 ou 3 (cycles complets FM, instrument, prat. collective)	400€	540€	680€
- Cycle 2 sans FM (si validée) - Cycle 3 instrument seul - Instrument supplémentaire	300€	405€	510€
- 1/4h supplémentaire - FM seule	130€	175€	221€
Location d'instrument (révision annuelle à la charge des locataires)	100€	100€	100€
Musicien amateur : harmonie et/ou big band (tarif familial)	80€	80€	80€

*Aux tarifs indiqués pour les Riviérois s'ajoute l'adhésion familiale annuelle à l'association Echo Alpin de 15€.

- La possibilité d'un paiement en plusieurs versements sera offerte, échelonnés sur l'année complète.
- En cas de démission avant le 1^{er} novembre de l'année en cours, un remboursement au prorata sera effectué. Après le 1^{er} novembre, l'année est due.

L'école municipale de musique de Saint Laurent du Pont possède également un parc instrumental qui permet de faciliter l'accès à l'apprentissage durant les premières années. La location est accordée à la demande de l'enseignant pour une durée maximale de trois ans, priorité étant donnée aux nouveaux instrumentistes. Le montant de la cotisation est fixé à 100€ pour une année (12 mois).

Pour des raisons logistiques évidentes, il n'est pas envisageable de louer pianos ou percussions. L'acquisition de guitares, seuls instruments actuellement absents du parc, pourrait en revanche devenir un enjeu matériel des prochaines années.

► Organigramme et conseil d'école

L'école de musique est une association qui s'implique dans la politique culturelle de la ville, au même titre que certains services municipaux (bibliothèque) et associations (cinéma *Le Cartus*, *Centre Social des Pays du Guiers...*)

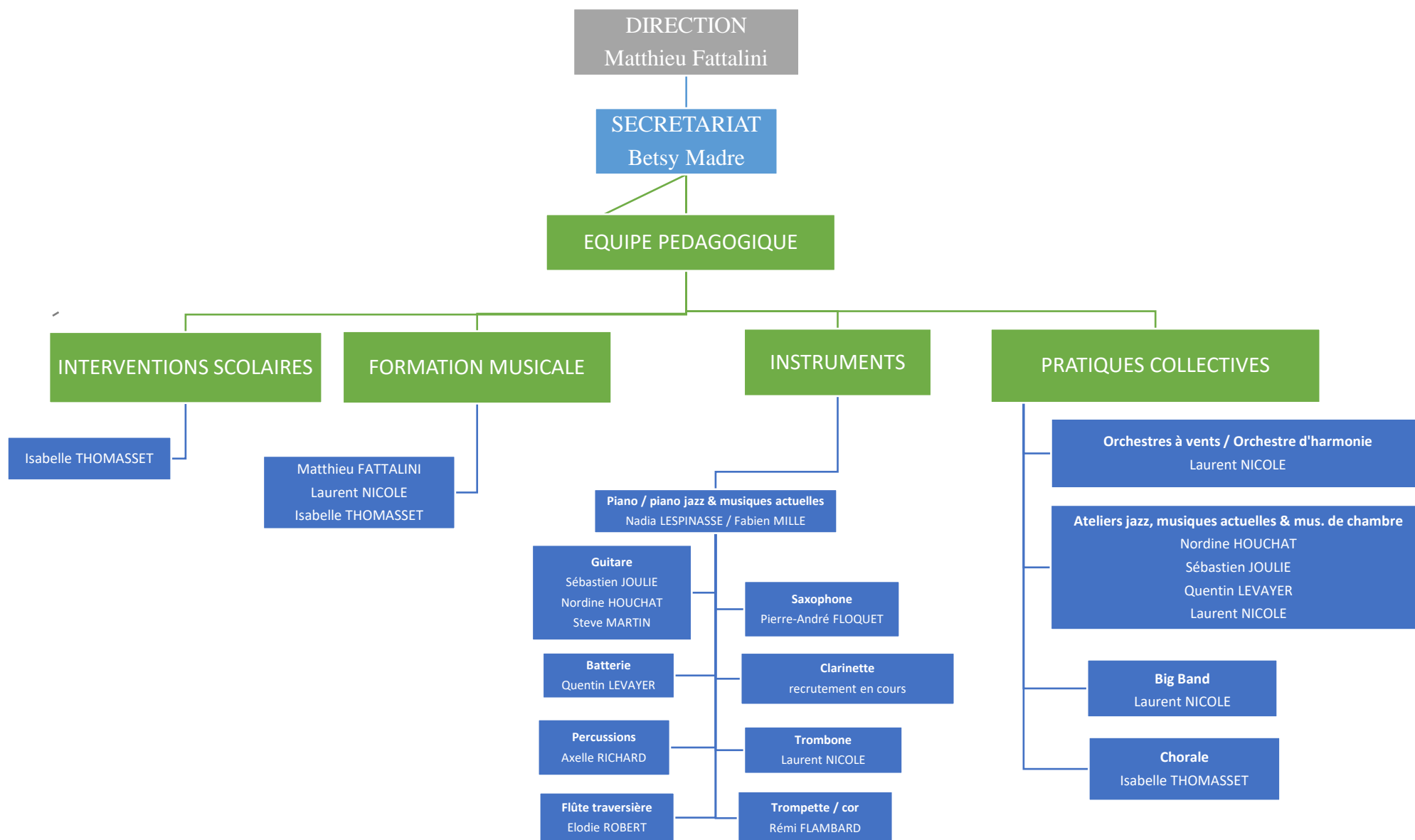
Est à ce titre envisagée la création d'un conseil d'école, structure de concertation composée des membres élus du bureau de l'association (présidents, secrétaire, trésorier) et de membres de droit : directeur de l'école de musique, élu(e)s municipales chargées de la culture et de l'animation. Ce conseil envisagerait les directions empruntées par l'école de musique et déciderait des grandes orientations de son fonctionnement. Il symboliserait également les liens étroits entre la structure associative et la municipalité. Une convention de fonctionnement, en cours d'élaboration, viendra prochainement rationaliser les relations, identifier les attentes des différents acteurs et pérenniser les interactions.

Le conseil d'administration est composé des membres du bureau et de bénévoles élus lors de l'Assemblée générale annuelle⁴. Il supervise la mise en place du calendrier annuel et gère l'organisation des différents événements.

⁴ Voir pour cela les statuts de l'association.

Organigramme pédagogique de l'école de musique de Saint Laurent du Pont

Année scolaire 2020-2021



Organigramme du conseil d'administration de l'école de musique de Saint Laurent du Pont

Juin 2020

Présidence

Olivier Bourgeois
Patrice Chassereau

Représentants de la municipalité

Céline Boursier – adjointe au Maire. Présidente de la commission culture
Nathalie Henner – adjointe au Maire. Présidente de la commission animation

Trésorière

Nathalie Bouakkaz

Secrétaire

Franck Vallier

Membres élus

Sophie Bouchez
Odile Fabre
Bastien Malriq
Céline Murtin
Prune Nicolet
Lisa Pillon
Corentin Vallier

Direction


Matthieu Fattalini

Membres de droit

Betsy Madre (secrétaire)
Laurent Nicole (ATEA)

Représentants de l'*Echo Alpin*

Anne-Laure Masson
Vanessa Mathieu (suppléante)

 : composition du bureau de l'école de musique

► Missions

Etablissement d'enseignement, l'école de musique de Saint Laurent du Pont assure une mission éducative d'intérêt général. Comme toutes les structures d'enseignement artistique, elle doit prendre en considération les orientations de la collectivité, les enjeux de territoire et certaines mutations culturelles et sociales, dont il est notamment fait mention dans les textes officiels de l'enseignement artistique.

S'il est opportun de s'appuyer sur certains outils développés dans ces documents de référence que sont la *Charte de l'enseignement artistique* (2001), le *Schéma national d'orientation pédagogique* (2008) ou le *Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur* (2020-2026), les grandes missions de l'établissement sont développées dans le respect des conditions de travail et d'emploi des salariés, ainsi que des textes fondateurs de l'enseignement artistique, et de la fonction publique territoriale :

*Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires*⁵, *Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, décret du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique*,

Diversité des publics, des esthétiques et des pratiques, évolution du temps scolaire et démocratisation de l'accès à la musique sont autant d'enjeux actuels auxquels doit répondre une école de musique. Afin d'échapper à tout déterminisme et d'assurer l'accès au plus grand nombre, les grandes missions de l'école de musique se déclinent sous plusieurs formes :

- mission pédagogique d'enseignement artistique
- mission pédagogique d'éducation artistique
- mission culturelle et territoriale de production et de diffusion

⁵ Avenant n° 177 du 1er octobre 2019, art. 2 - BOCC 2019-48

II – L'enseignement artistique

► Objectifs

L'école de musique de Saint Laurent du Pont est chargée en premier lieu de dispenser un enseignement spécialisé en musique. De l'acquisition des premiers savoir-faire jusqu'à la pratique amateur autonome, l'école de musique s'adresse à tous, enfants, adolescents et adultes à partir de cinq ans.

Afin de permettre l'accès à divers styles musicaux et de répondre aux attentes d'un public élargi, l'école de musique a fait le choix de diversifier ses approches pédagogiques, et d'enrichir les propositions concernant les pratiques collectives. Une réforme des cours de formation musicale et des ensembles dédiés permettra en outre à l'enseignement du jazz et des musiques actuelles de prendre une place concrète aux côtés de l'apprentissage traditionnel de la musique dite « classique ».

Acteur culturel majeur du territoire, l'école doit en effet interroger ses pratiques et son rapport à la « Culture », désacraliser la majuscule et le singulier coutumiers, et replacer l'art musical au sein d'un espace culturel élargi. Cela passera nécessairement par un accès facilité au spectacle vivant⁶, une meilleure implication au sein du tissu associatif local et une réflexion autour des projets d'éducation artistique et culturelle⁷.

Evolutif depuis son apparition en 1972⁸, le concept de démocratisation culturelle ne peut en effet aujourd'hui se dissocier de celui de « démocratie culturelle ». Réhabilitant les cultures propres et estompant l'idée de hiérarchie ou de culture « légitime », ce dernier empêche la standardisation de l'offre et force à l'adaptabilité. Objet du second cycle⁹, l'éclectisme esthétique proposé évitera ainsi l'écueil de l'entre-soi, et saura à n'en pas douter transmettre le goût de la curiosité et de l'inconnu.

Il conviendra enfin de garantir dans les prochaines années un accès à l'enseignement musical pour le public en situation de handicap. Outre les aménagements et moyens matériels nécessaires, la formation d'enseignants volontaires permettrait à l'école de répondre au défi de l'inclusion, et de faire écho à l'appel de la loi du 11 février 2005¹⁰

► Cursus

Depuis les premiers schémas directeurs pour l'organisation pédagogique des écoles de musique (1984 et 1992), l'enseignement musical s'organise selon des cycles d'enseignement. Le cursus d'études musicales de l'école de musique est donc constitué de trois cycles d'apprentissage fondés sur un enseignement tripartite : formation musicale, cours instrumentaux individuels et pratiques collectives. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'objectifs pédagogiques préalablement établis, et qui marque les grandes étapes de la maturité artistique des élèves.

Par souci de lisibilité et de cohérence pédagogique, chacun des trois cycles d'apprentissage est envisagé comme un enseignement global, et l'inscription d'un élève dans un cycle l'engage à participer aux trois activités complémentaires¹¹. L'offre est bien entendu adaptée à chaque élève selon son cycle, son instrument et ses attentes.

De fait, l'administration et l'équipe pédagogique se réservent le droit de placer en « hors cursus » un élève ne suivant qu'un cours instrumental hebdomadaire (sans formation musicale¹² ni pratique collective), ou ne participant pas aux évaluations. Son éventuelle demande de réinscription en classe instrumentale ne sera alors plus automatique¹³. Un élève adulte est également placé en hors cursus après un certain nombre d'années passées dans un cycle d'enseignement, sans validation de fin de cycle¹⁴. Cette dernière mesure vise à assurer un renouvellement des élèves instrumentistes, et priorise l'inscription des enfants à l'école de musique.

Source de développement de la curiosité et de la motivation, socle d'acquisitions méthodiques et culturelles,

⁶ Voir p. 23

⁷ Voir p20

⁸ « Prospective du développement culturel », *Futurible, analyse et prévision* ; octobre 1973. D'après le colloque éponyme tenu en avril 1972 à Arc-et-Senans

⁹ Voir p18

¹⁰ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

¹¹ La formation musicale « arrangement » est toutefois optionnelle en troisième cycle.

¹² Cette condition ne s'applique pas aux élèves ayant déjà validé une fin de second cycle de formation musicale.

¹³ Article 28 du règlement intérieur de l'établissement.

¹⁴ 6 ans en cycle 1, 5 ans en cycle 2, 3 ans en cycle 3.

le premier cycle d'apprentissage met en œuvre les fondements de la pratique individuelle et collective.

Le second cycle se doit d'ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation. Ce rôle sera en grande partie attribué aux pratiques collectives, dans lesquelles le jazz et les musiques actuelles tiendront une place grandissante¹⁵. L'élève est ainsi confronté tout au long du cycle à des situations musicales diversifiées, en lien avec sa pratique instrumentale et ses orientations stylistiques.

Le troisième cycle de l'école de musique, non diplômant, répond à un objectif d'approfondissement des compétences dans le prolongement des deux précédents cycles. Le parcours pédagogique se personnalise : l'élève pourra, s'il le désire, choisir d'intégrer un orchestre de pratique amateur (orchestre d'harmonie ou big band), et/ou développer un projet artistique personnel de son choix avec le soutien pédagogique de certains enseignants. Bien qu'optionnelle, la formation musicale centrée sur l'arrangement pourra donner les clefs nécessaires à une démarche de musicien amateur éclairé. Accéder à une pratique musicale autonome et avoir la possibilité d'intégrer le champ de la pratique amateur deviennent alors les objectifs établis.

L'école se donne également la possibilité d'accueillir dans les ensembles de pratique collective des musiciens amateurs confirmés, formés ou non en son sein.

► Enseignement instrumental

Piliers de l'apprentissage, les cours instrumentaux permettent le développement des qualités propres à chacun. Le travail de la technique instrumentale, fondamental, ne peut se départir du développement créatif. Souvent confondus, les termes « jouer » et « travailler » l'instrument devront prendre tout leur sens, et faire valoir leurs qualités complémentaires. Apprentissage du répertoire, maîtrise de différents styles, interprétation, mise en place de l'esprit critique sont ainsi des enjeux majeurs du cours d'instrument.

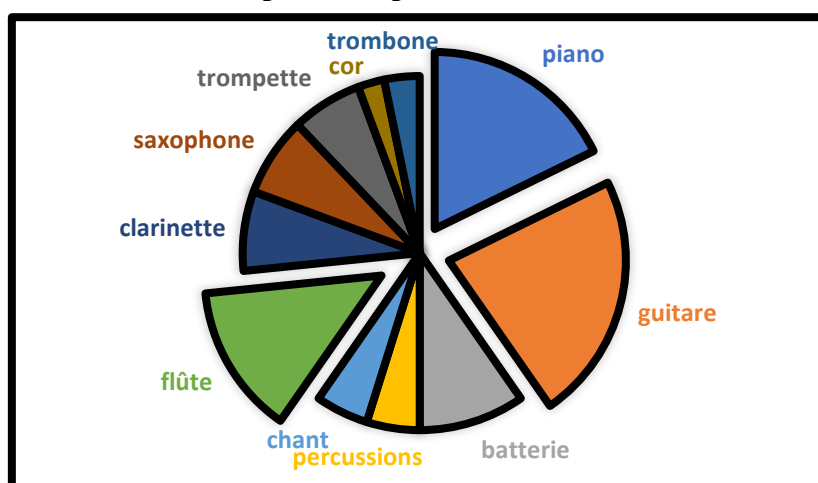
Maîtrise de la justesse, pulsation, lecture sont des fondamentaux de la pratique instrumentale, et font du cours d'instrument un relai évident du cours de formation musicale.

Les séances sont hebdomadaires et individuelles, de la première année de premier cycle à la fin de troisième cycle. Les premier et second cycles instrumentaux sont organisés en quatre et trois années, le troisième cycle en deux ans¹⁶.

Sur demande de son enseignant, chaque élève devra pouvoir être accompagné au moins une fois dans l'année, pour quelques répétitions et une prestation publique par un enseignant pianiste. Cette pratique habituelle semble toutefois encore informelle, toutes les classes instrumentales n'ayant pas le même recours à l'accompagnement. Il conviendra donc de pérenniser un fonctionnement régulier à l'avenir, définissant des créneaux hebdomadaires ou mensuels d'accompagnement.

Plusieurs auditions sont également organisées durant l'année scolaire. Auditions de classes ou pluri-instrumentales, elles permettent aux élèves d'appréhender le rapport à la scène et au public. Elles permettent également aux enseignants de former des ensembles, fédérateurs et nécessaires à la dynamique de classe.

Répartition par instruments



Chiffres 2019-2020

¹⁵Voir p. 18-19.

¹⁶ Article 24 du règlement intérieur de l'établissement.

A la lecture de ce graphique, il semble opportun d'observer le relatif manque d'équilibre des effectifs instrumentaux. Avec respectivement vingt-huit, vingt-deux et dix-sept élèves, les classes de guitare, piano et flûte sont très bien représentées, tandis que d'autres témoignent d'une attractivité moindre, notamment chez les cuivres. Corrélatif à la répartition par âges et niveaux, ce constat suscite la crainte de quelques « vides générationnels » et d'un manque de représentativité de certains instruments dans les prochaines années.

Sans négliger l'évidente évolution de la demande, il conviendra dans les années à venir de mener une démarche de valorisation de certains instruments, engagée depuis deux ans avec notamment la mise en place d'une « Journée cuivres »¹⁷. Se fixant comme objectif un rééquilibrage progressif des effectifs avant le terme du présent projet d'établissement, l'équipe pédagogique et la direction se devront d'évaluer régulièrement leur évolution, adaptant si besoin les approches et les actions.

► Formation musicale

Riche et essentiel, l'enseignement de la formation musicale est un enjeu majeur du cursus d'apprentissage. Souvent mésestimé, parfois redouté par les élèves, le cours de formation musicale véhicule les notions fondatrices du parcours de musicien, et génère l'esprit critique essentiel à l'enfant comme à l'amateur éclairé. Afin de comprendre « pourquoi » avant d'apprendre « comment », il est essentiel que ce cours réinterroge aujourd'hui ses fondamentaux. Il doit en cela être mis en perspective, et repensé en lien avec les enjeux actuels de l'enseignement artistique.

Les enseignants de formation musicale de l'école s'engageront dans une démarche réflexive visant à analyser les pratiques et les faire évoluer. Adaptabilité des objectifs, des parcours pédagogiques et ajustements méthodologiques sont indispensables pour permettre l'accueil de publics hétérogènes : environnements socio-culturels, âges, aptitudes instrumentales etc... Il conviendra, en lien, d'actualiser les ressources technologiques utilisées en cours de formation musicale : connexions internet et systèmes multimédias (ordinateurs, vidéoprojecteurs, systèmes audiophiles...).

Socle commun de connaissances, les premier et deuxième cycles de formation musicale s'appliquent à considérer la musique comme un langage, à créer des passerelles et des liens étroits avec les autres cours (instrumentaux et collectifs). Ressources pédagogiques de premier plan, les instruments devront alors investir les cours de formation musicale.

Afin de mieux appréhender les inégalités face aux difficultés générées par l'écrit, l'oral occupe une place prépondérante durant le premier cycle. Les parallèles avec le niveau scolaire n'étant pas systématiques, tous les élèves n'ont en effet pas nécessairement le même rapport à l'écriture durant les premières années d'apprentissage. Il convient alors de s'appuyer sur certaines notions fondamentales du langage musical : écoute, sens rythmique et sens mélodique. Sensation de pulsation, découpage du temps ou chant intérieur sont autant d'outils fondamentaux nécessaires à la pratique de groupe, qui débute dès la première année d'apprentissage (chorale). En formation musicale comme en pratique instrumentale, c'est également durant le premier cycle que chaque enseignant s'efforce d'établir un cadre à la pratique personnelle, renforçant l'idée d'unité entre les différents enseignements dispensés.

Enfin, en lien avec les cours de formation musicale, l'école de musique proposera désormais un cours de préparation à l'épreuve musicale du Baccalauréat. Ouvert à tous les élèves désireux de se préparer à l'épreuve, ce cours respectera le programme fixé par l'éducation nationale.

¹⁷ Voir p21

OUTILS PEDAGOGIQUES – FORMATION MUSICALE

Cycle 1 (quatre ans)

Thématiques		Écrit	Oral	
AUTONOMIE	AUTO-EVALUATION	Écoute	<ul style="list-style-type: none"> - Dictées mélodiques à une voix - Reconnaissance d'intervalles : secondes majeure et mineure, tierces majeure et mineure, quarte, quinte, octave. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître et chanter la tonique - Reconnaissance majeur / mineur - Chanter le pentacorde - Reconnaissance d'accords majeurs, mineurs et augmentés
		Sens rythmique	<ul style="list-style-type: none"> - Dictées rythmiques de deux mesures plus une retombée ; binaire et ternaire. - Dictées rythmiques à la volée ; binaire et ternaire - Reconnaissance de métrique et disposition des barres de mesure - Notion de débit 	<ul style="list-style-type: none"> - A partir d'un extrait choisi, reconnaître et jouer en frappant dans les mains : <ul style="list-style-type: none"> • le premier temps • la pulsation • un débit de croches • des contre-temps - Percussions corporelles et déplacements en rythme, intériorisation de la pulsation - Lecture de rythmes ; binaire et ternaire
		Lecture		<ul style="list-style-type: none"> - Clef de sol - Clef de fa - Ordonnance des notes
		Chant		<ul style="list-style-type: none"> - Chants par cœur (accompagnés) - Déchiffrage chanté - Chant choral
		Culture		<ul style="list-style-type: none"> - Commentaires d'écoutes : Instruments & formations, périodes et styles. Travail de l'esprit critique.

Cycle 2 (trois ans)

AUTONOMIE	AUTO-EVALUATION	Écoute	<ul style="list-style-type: none"> - Dictées mélodiques à deux voix 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours intonation : travail sur tous les types d'intervalles - Reconnaissance de la tonalité à partir d'un extrait, et jouer la gamme avec l'instrument.
		Sens rythmique	<ul style="list-style-type: none"> - Dictées rythmiques de deux mesures plus une retombée ; binaire et ternaire : 5/8, 3/4 et 6/8. - Dictées rythmiques à la volée ; binaire et ternaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchiffrage rythmique, insistance sur la notion de débit - Travail sur les cellules rythmiques répétitives avec l'instrument
		Écriture, analyse du langage	<ul style="list-style-type: none"> - Écriture des accords parfaits et accords de dominante - Écriture des cadences parfaites - Reconnaissance des tonalités - Transpositions 	
		Lecture		<ul style="list-style-type: none"> - Clefs de sol, fa, ut (clefs mélangées)
		Chant		<ul style="list-style-type: none"> - Déchiffrage chanté - Chant préparé - Mémorisation / transposition d'une courte phrase jouée au piano
		Culture		<ul style="list-style-type: none"> - Commentaires d'écoutes : formes, structures, timbres, périodes et styles, notions mélodiques, harmoniques et rythmiques. Travail de l'esprit critique.
		Outils technologiques (3ème année)		<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des notions fondamentales d'informatique musicale, techniques d'enregistrement et sonorisation / projet dédié.

Cycle 3 - Arrangement (optionnel)				
A U T O N O M I E	A U T O - E V A L U A T I O N	Culture		- Commentaire d'écoute : approfondissement des thématiques établies en cycle 2 analyses des liens entre les différentes esthétiques musicales (classique, jazz, musiques actuelles, musiques du monde)
		Analyse du langage	- A partir de l'étude de partitions, approfondissement des connaissances acquises en cycle 2. Notions de verticalité et d'horizontalité harmonique.	
		Mise en pratique	- Travaux d'écriture en lien avec le répertoire abordé. - Arrangements pour les ensembles de l'école et enregistrements - Constitution de projets musicaux semi-autonomes.	

► Pratiques collectives

Élément central de l'apprentissage musical, la pratique collective synthétise les notions abordées en cours de formation musicale et d'instrument. Pour nombre d'élèves, la participation à un ensemble concrétise les progrès et reflète l'évolution musicale personnelle. Entre les cours instrumentaux et les cours de formation musicale, les pratiques collectives occupent donc une place centrale dans le cursus pédagogique proposé par l'école.

Lieux de rencontre et de partage artistique, vecteurs de nombreux projets transversaux, les différents orchestres et ateliers sont des éléments fédérateurs pour l'école de musique de Saint Laurent du Pont. Le choix a donc été de mettre en avant ces pratiques collectives, dont l'offre s'étoffe progressivement.

Depuis quelques années, l'école de musique diversifie en effet ses approches stylistiques. Élaboré comme un tronc commun centré sur les acquis fondamentaux, le premier cycle se concentre pour des raisons de cohérence pédagogique autour de la chorale d'enfants, de l'orchestre à vents et d'éventuels ensembles de classes instrumentales. Le second cycle proposera en revanche dès la rentrée 2020 divers types d'ensembles. Organisées en deux semestres, les années de second cycle offriront ainsi le choix aux élèves de participer à deux pratiques collectives de styles différents durant chaque saison musicale.

Une équipe enseignante motivée et compétente dans de multiples domaines musicaux facilitera la mise en place de divers ensembles à effectifs réduits, ou ateliers « Découverte », permettant aux élèves d'appréhender la musique sous différentes formes : musique de chambre, musiques actuelles, jazz¹⁸... Ces ateliers permettront d'enrichir et de compléter l'expérience acquise au premier semestre en orchestre, partageant le même sérieux et la même rigueur pédagogiques.

Dédiés aux élèves de troisième cycle et musiciens amateurs, également accessibles aux élèves de second cycle, un orchestre d'harmonie et un *big band* de jazz permettent aux plus avancés de parfaire leurs aptitudes à la pratique d'ensemble. Ces deux formations abordent des répertoires spécifiques, et coexistent, en fonction des effectifs.

Par souci d'efficacité, les pratiques collectives sont en effet adaptées aux élèves, à leurs attentes et à leurs aptitudes artistiques. A chaque fin d'année scolaire, le fonctionnement des ateliers et orchestres est donc déterminé en fonction des effectifs de la saison à venir¹⁹. Soucieux de l'instrumentation, les enseignants peuvent alors établir un répertoire idoine, souvent arrangé de leur main. Respect des possibilités techniques, importance donnée à l'orchestration, bonne connaissance du répertoire abordé sont les garants d'un travail

¹⁸ L'école ne disposant pas de cursus jazz spécifique, le niveau affiché pour les ateliers dédiés à cette pratique correspond au niveau instrumental des élèves. Toutefois, la majorité des élèves de second cycle débutant le jazz, il conviendrait de placer ces ateliers dans un premier cycle d'apprentissage du jazz.

¹⁹ Voir le tableau p. 17 concernant la saison 2020-2021.

collectif qualitatif.

Des efforts ont en outre été entrepris pour inclure le plus grand nombre d'élèves pianistes et guitaristes au sein des différentes pratiques collectives. S'il est encore complexe d'apporter à tous une réponse, la pratique *a minima* du duo est encouragée et sollicitée lors des différents concerts et auditions organisés durant l'année.

PRATIQUES COLLECTIVES (saison 2020-2021)	
Cycle 1	
Chorale d'enfants (années 1 et 2)	
Orchestre à vents cycle 1	
Cycle 2	
Semestre 1	Semestre 2
Orchestre à vents cycle 2	Ateliers : musique de chambre, musiques actuelles & jazz
Cycle 3 et musiciens amateurs	
Orchestre d'harmonie	
<i>Big band</i>	

► Evaluations

La notion d'évaluation participe du principe même de formation. Tout en donnant aux enseignants des indications précises sur les résultats de l'enseignement dispensé, permettant de modifier si nécessaire les démarches et les contenus, elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique. Elle donne également les points de repère et les informations nécessaires aux familles.

L'évaluation coordonne plusieurs fonctions importantes dans le développement de l'élève :

- elle définit et illustre les objectifs fixés par l'équipe pédagogique
- elle aide à situer l'élève dans sa progression personnelle, à vérifier l'assimilation de ses connaissances
- elle contribue à adapter l'organisation du travail pédagogique en fonction de l'élève
- elle participe à l'entretien d'un dialogue suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et/ou préconisations prises par l'établissement
- elle valide la formation par des certifications

L'école de musique organise chaque année des séances d'évaluations, en pratique instrumentale et formation musicale.

Le changement de cycle est alors soumis à plusieurs critères : évaluation instrumentale devant jury, évaluation de formation musicale et contrôle continu résultant de la concertation des différents enseignants de chaque élève. La participation active de l'élève à divers ensembles et projets de l'école est une condition nécessaire à la validation du cycle.

Pour passer en cycle supérieur, l'élève doit satisfaire les trois critères définis ci-dessus, et ainsi respecter le fonctionnement pédagogique tripartite.

Concernant la pratique instrumentale, seul le passage de cycle fait l'objet d'une évaluation devant un jury, comportant au moins un spécialiste de la discipline extérieur à l'établissement. Les délibérations ont lieu à huis clos, et les appréciations décernées par le jury sont notifiées dans un bulletin signé par les membres du jury. Le jury peut délivrer un avis « favorable » ou « défavorable » au passage en cycle supérieur. Il peut également émettre un avis « réservé ». La validation du cycle instrumental de l'élève dépendra alors du contrôle continu, de la décision du conseil de classe réunissant les enseignants concernés et d'une éventuelle audition supplémentaire devant jury. Sur demande d'un enseignant il est possible qu'une audition commentée annuelle intra-cycle soit organisée. Cette dernière sera considérée comme un outil pédagogique, et ne fera en aucun lieu office d'évaluation.

Les évaluations écrites et orales en formation musicale ont en revanche lieu chaque année, et doivent être conformes au programme établi par les enseignants en début d'année²⁰

²⁰Article 26 du règlement intérieur de l'établissement.

III – L'éducation artistique

► Présentation et objectifs

Depuis le *protocole d'accord du 25 avril 1983*, signé conjointement par les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, les liens entre les établissements scolaires et les établissements d'enseignement artistique n'ont cessé de se renforcer :

« Cette collaboration permettra aussi une participation plus active des artistes et des organismes culturels à l'éveil de la sensibilité artistique, aux côtés des enseignants et des personnels relevant de l'Éducation nationale, notamment en faisant naître le désir d'écouter et de pratiquer avec une grande disponibilité d'esprit et en transmettant les notions essentielles pour l'acquisition d'un sens critique. Pour que les jeunes d'âge scolaire bénéficient d'une éducation musicale de qualité aussi bien en temps scolaire qu'hors temps scolaire. »

Modifiant le *Code de l'éducation*, la *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*²¹ reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée.

« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés. »²²

Encouragée notamment par le *Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026)*, la mise en place d'un parcours d'éducation artistique implique des partenariats forts entre différents acteurs éducatifs et culturels du territoire, et doit répondre à plusieurs objectifs :

- favoriser le développement d'une pratique et d'une pensée musicale chez les enfants.
- motiver la découverte et la transmission d'une culture et d'un patrimoine musical dans toute sa diversité.
- permettre à chaque élève d'aborder les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école.
- favoriser la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets transversaux fédérateurs.

► Travail avec les groupes scolaires

L'école de musique de Saint Laurent du Pont entretient des relations étroites avec les deux groupes scolaires publics de la ville.

Une enseignante de l'école, par ailleurs musicienne intervenante titulaire du DUMI dans différentes collectivités, propose depuis plusieurs années des interventions hebdomadaires dans les écoles élémentaires et maternelle²³. Elle intervient alors pendant le temps scolaires²⁴, sous la responsabilité des professeurs des écoles :

« Des personnes justifiant d'une compétence professionnelle dans les domaines de la création ou de l'expression artistique, de l'histoire de l'art ou de la conservation du patrimoine peuvent apporter, sous la responsabilité des personnels enseignants, leur concours aux enseignements artistiques dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

²¹ *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013*, art. 10.

²² *Code de l'éducation*, art. 121-6.

²³ Voir page 7.

²⁴ Deux heures hebdomadaires réparties entre les groupes scolaires (année scolaire 2019-2020).

Code de l'éducation, art. L911-6.

Soucieux de proposer un travail de qualité en lien avec ses missions d'enseignement, elle s'efforce de tisser des liens forts avec l'école de musique, et de présenter chaque année des projets nouveaux, construits essentiellement autour du chant choral.

Véritables moments forts de l'année, des spectacles de restitutions ont pour objectif de regrouper élèves de l'école de musique et des groupes scolaires, sous forme de chorales accompagnées par divers orchestres et ensembles de l'école de musique. Ces spectacles, élaborés conjointement par la musicienne intervenante, les professeurs des écoles et l'école de musique autour d'un thème préalablement établi, font l'objet d'un véritable travail de création. Les arrangements musicaux sont à ce titre spécialement écrits pour l'occasion.

Ces événements très fédérateurs peuvent permettre de dépasser le cadre formel des différents établissements d'enseignement, créer du lien et valoriser la pratique musicale. Ils renforcent également la cohésion de l'équipe pédagogique, condition nécessaire à l'élaboration de projets d'envergure.

En décembre 2019, un concert de Noël a ainsi réuni une centaine d'élèves chanteurs de l'école de La Plaine (CE2-CM1-CM2) et deux orchestres de l'école de musique, le *big band* et le *No Name Orchestra*. Autour d'arrangements dédiés, les enfants et musiciens ont pu revisiter certains des plus grands airs de la chanson française. Découverte d'un répertoire, de la scène, partage et joie communicative des enfants ont enchanté un public nombreux et hétérogène.

Réparties durant l'année scolaire, plusieurs présentations instrumentales sont également organisées au sein des différents groupes scolaires. Si elles permettent une découverte visuelle et auditive des instruments enseignés à l'école de musique, ces séances, relativement brèves, ne permettent pas aux enfants d'essayer par eux-mêmes. Il conviendra donc de consolider cette démarche dans les prochaines années, d'assurer des rendez-vous plus réguliers, et de permettre aux enfants d'essayer les instruments.

Afin de pallier cette carence, une journée dédiée aux cuivres a été créée en 2019. Cet événement était articulé en plusieurs temps :

- ateliers "découverte" des différents instruments ouverts à tous les enfants de la ville, animés par les enseignants de l'école de musique.
- ateliers de travail collectifs par instrument à l'attention des élèves instrumentistes de l'école de musique
- Concert des participants

La formule pourrait également être étendue à d'autres familles instrumentales dans les années à venir : bois, percussions.

► **Eveil musical et initiation**

En préambule au cursus d'enseignement spécialisé, un cycle d'éveil musical comportant un unique cours hebdomadaire est dispensé dans les locaux de l'école de musique. Réservé aux enfants de cinq ans, il se fixe pour objectif d'éduquer les sens par la mise en relation avec le monde sonore. Adaptée à l'âge et à la maturité des enfants concernés, cette séance hebdomadaire permet une première approche du monde musical. L'année d'initiation, réservée aux enfants de 6 ans, permet notamment la découverte de chaque instrument enseigné dans l'école, et motive le choix de la future pratique instrumentale. Les enseignants rendent ainsi visite au groupe au moins une fois par année afin de présenter et d'animer l'essai de leurs instruments respectifs. Cette phase d'initiation permet également de développer certaines aptitudes musicales, en approchant quelques notions simples (découverte des notes, sens mélodique, intonation...).

IV – Production et diffusion

► Concerts d'élèves

Concrétisation de l'apprentissage musical, à la fois outils et objectifs pédagogiques, les prestations scéniques doivent occuper une place très importante dans la vie de l'école de musique. Trente à quarante manifestations publiques sont ainsi organisées chaque année, de natures très diverses. Si la forme diffère, l'intérêt pédagogique demeure et contribue à faire évoluer chaque élève dans son parcours artistique.

Pour chaque manifestation, l'école de musique s'efforce de placer les élèves dans les meilleures conditions possibles. Mise en place d'une scène, public attentif, conditions matérielles optimisées garantissent une valorisation du travail effectué par les élèves tout au long de l'année. L'école s'est donc équipée de matériel adapté, notamment pour les prestations extérieures : systèmes de diffusion, amplification, micros instrumentaux, lumières... permettant à l'école de proposer de véritables conditions de concert à ses élèves.

Le nombre important de manifestations programmées met en évidence le grand dynamisme de l'école de musique. Si le nombre limité des lieux de diffusion de la ville peut parfois imposer certaines restrictions, il stimule l'originalité et renouvelle les mises en situations. La bonne gestion du calendrier communal n'empêche cependant jamais l'élaboration d'un projet. Afin de continuer à développer des manifestations d'envergure et de renouveler les intérêts pédagogiques, il conviendra d'encourager dans les années à venir les partenariats avec les structures culturelles locales : bibliothèque, cinéma, écoles de musique voisines, associations de danse, théâtre...

Il est en effet indispensable que l'école de musique soit continuellement active dans le domaine de la production et diffusion d'événements musicaux. Sources de motivation et d'apprentissage pour les élèves, ils contribuent à fédérer l'équipe pédagogique et renforcent le rayonnement de l'établissement sur le territoire. C'est pourquoi l'école s'implique autant que possible dans l'animation de la vie locale (voir le tableau ci-après).

Une bonne gestion de la communication est alors primordiale, en lien avec le service dédié de la ville. Il conviendrait toutefois d'établir prochainement une meilleure lisibilité des différentes actions : confection d'une affiche type réunissant toutes les dates d'une période donnée, publications de vidéos et/ou photos sur le site de la ville, harmonisation graphique des différents outils de communication, meilleure mise en réseau des informations (bibliothèque, cinéma, centre social, écoles).

► Orchestre d'harmonie

Actif depuis 1965 et associé à l'école de musique depuis 1980, l'orchestre d'harmonie associe intérêts pédagogiques, transmission culturelle et rayonnement territorial.

Acteur majeur de la vie culturelle locale, l'orchestre d'harmonie est formé de grands élèves et de musiciens amateurs du territoire. Il assure en cela un relai fondamental entre le monde musical amateur et l'enseignement dispensé au sein de l'école de musique, constituant une offre pédagogique complémentaire au cursus en cycles de l'école. Présent depuis plus de cinquante ans lors des commémorations et des diverses animations locales auxquelles il est invité, l'orchestre affiche régulièrement ses ambitions musicales lors des concerts organisés, traditionnellement en janvier et mai. Ces rendez-vous annuels permettent, au gré des projets développés, d'inviter des artistes professionnels, dont les prestations participent au dynamisme de la scène culturelle locale. Il conviendra toutefois d'entretenir dans les prochaines années le lien essentiel entre cet orchestre pionnier et les jeunes élèves de l'école. L'organisation de concerts et projets commun permettra d'assurer la visibilité de chacun au sein du fonctionnement global de l'école de musique.

Fondé selon les mêmes principes durant les années 2000, un *big band* de jazz propose également une alternative complémentaire à l'offre de pratiques collectives des cursus de l'école. S'il assure un rôle de diffusion à l'échelle locale, cet orchestre n'hésite pas à s'exporter, répondant volontiers aux propositions de rencontres orchestrales.

Saison 2018-2019

Natures des manifestations	Exemples
Projets transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Spectacle de Noël avec le groupe scolaire « la Plaine » - Concert des pratiques collectives - « Journée cuivres » - Quatre présentations instrumentales dans le cadre scolaire - Participation au projet « Conquest » de la <i>Compagnie Vocale</i> ...
Auditions et concerts de classes	<ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine d'auditions dans l'année, dont une semaine dédiée au mois de juin - Création d'un ensemble de guitares réunissant tous les élèves et les trois enseignants
Animation de la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Commémorations civiles ²⁵ - Animation du marché aux fleurs - Concerts de l'orchestre d'harmonie (janvier & mai) - Participation au concert de l'<i>Echo Alpin</i> - Animation du <i>Goûter des anciens</i> par la chorale - Animation de la fête nationale le 14 juillet - Participation de plusieurs ensembles aux « Fêtes de la Chartreuse » ...
Échanges inter-écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble de trompettes avec l'école de Tullins - Concert commun avec le <i>Big Fav'</i> à Saint Pierre de Chartreuse - Ensemble de clarinettes avec les élèves des écoles de Vif et du Touvet

► Dynamique de projet

Le terme, le mot projet, est sans doute l'un des plus répandus aujourd'hui dans le vocabulaire des professionnels de l'enseignement, artistique ou non. Si la « dynamique de projet » est assurément un instrument très utile et même indispensable à l'animation des équipes pédagogiques, il paraît nécessaire d'en établir les contours.

Étymologiquement, l'idée de projet, « jeter en avant » suppose la valorisation de l'activité quotidienne des élèves grâce à l'élaboration d'un objectif planifié, cohérent et organisé. Le projet concrétise donc une intention, pose un but et prévoit un certain nombre de moyens pour l'atteindre.

Il convient néanmoins de formaliser une distinction entre deux dispositifs pouvant avoir une forme relativement similaire mais s'inscrivant dans des dynamiques pédagogiques différentes. Nous pouvons ainsi distinguer une « pédagogie de projets d'élèves » dans laquelle les élèves décident collectivement d'une activité à réaliser, d'une production, et construisent des apprentissages en réalisant le but fixé, d'une « pédagogie de projets initiés par l'enseignant » dans laquelle l'équipe pédagogique décide d'une activité à réaliser, d'une production, et y implique les élèves par un processus d'engagement.

Le premier cas de figure correspond notamment à la proposition qui sera faite aux élèves de troisième cycle de formation musicale de l'école. Les quelques musiciens concernés auront en effet pour objectif de mener à bien un projet artistique en autonomie (avec le soutien de certains enseignants de l'école). Le but sera de leur faire découvrir les différents aspects concrets du métier de musicien, et d'affirmer leur autonomie musicale. Avec le soutien logistique de l'école, un spectacle sera prévu.

Diverses affinités artistiques peuvent également engendrer la création d'associations musicales d'élèves, plus ou moins éphémères. Motivées et/ou encadrées par un enseignant, ces formations imaginées par les élèves peuvent notamment faire l'objet d'un travail en autonomie propice aux évaluations instrumentales. Le

²⁵1er novembre, 11 novembre, 19 mars, 8 mai.

caractère spontané de cette démarche, essentiel, empêche toutefois de l'inscrire dans le fonctionnement pédagogique de l'école et des modalités d'évaluation.

Le second dispositif évoqué regroupe toutes les propositions pédagogiques à objectif concret émanant du corps enseignant et/ou administratif : auditions et concerts de classes et d'orchestres, spectacles et projets transversaux organisés par l'école de musique, participations aux festivités locales etc²⁶.

Malgré les problématiques concrètes et le souci d'efficacité engendré par la réalisation d'un spectacle public (conditions matérielles, gestion du calendrier, budget, propos musical...), ces projets menés par les enseignants doivent garder comme ambition première le développement de l'autonomie artistique des élèves. Les spectacles proposés, s'ils aspirent de façon légitime à satisfaire les attentes du public, demeurent les vecteurs de suggestions pédagogiques appropriées.

La dynamique de projet contribue alors à développer la motivation des élèves, donnant un sens à leur apprentissage. Les représentations scéniques mettent en valeur la qualité et la diversité de l'enseignement dispensé à l'école de musique. Aboutissement d'un processus artistique et pédagogique temporaire, ils articulent le parcours de chaque élève, l'enrichissant de la diversité propre au langage musical.

Établissement d'enseignement, l'école de musique se doit de garder l'intérêt pédagogique au centre de son attention, et de développer chaque action en corrélation avec l'évolution artistique des élèves concernés.

► Artistes invités et spectacle vivant

Afin de concrétiser l'ouverture pédagogique décrite précédemment, l'école souhaite organiser des *master classes*, rencontres avec des musiciens invités. Échanger avec des artistes, les écouter en concert et toucher du doigt le professionnalisme auront un réel impact sur les élèves. Ces moments d'échanges ne doivent pas viser une classe particulière mais se montrer fédérateurs. Ils devront donc s'accompagner d'une démarche pédagogique et d'un travail en amont, notamment dans les classes de formation musicale : étude d'un répertoire prédéfini, analyse d'un style, présentation de l'œuvre de l'artiste etc.

En planifiant de tels rendez-vous conclus par un concert public, l'école de musique affirmera sa participation à l'activité culturelle de la ville, dont elle est un élément moteur.

L'école souhaite également développer dans les années à venir un ensemble de propositions visant à conduire les élèves au spectacle. Moteur de transversalité et d'ouverture, il n'est guère besoin d'explicitier les liens directs entre la fréquentation du spectacle vivant et la motivation d'un élève à s'inscrire dans une démarche d'apprentissage. Là encore, une réflexion pédagogique d'accompagnement s'imposera, afin d'optimiser les ressources thématiques liées à ces moments forts.

Rencontres musicales avec des artistes

Dates	Artistes invités	Instruments	Genres
Année 2017-2018	Résidence de Stracho Temelkovski Concerts de restitution les 13 et 14 janvier 2018 avec Jean-François Baëz et François Thuillier	Guitare / Tuba / Accordéon	Jazz & world
19 janvier 2019	Ensemble de cuivres <i>Magyc</i>	Cuivres	Classique
18 janvier 2020	<i>Romain Baret Quartet</i>	Guitare / Trompette / Batterie / Contrebasse	Jazz

En 2020, le confinement lié au Covid-19 a empêché deux rencontres artistiques majeures prévues en mars et avril : un week-end autour du piano avec le quartet d'Alfio Origlio en invité, et une représentation de *Carmen* à laquelle les élèves de formation musicale auraient dû assister au théâtre de Chambéry.

²⁶Se reporter au tableau page précédente.

CONCLUSION

Etat des lieux, diagnostic et stratégie d'évolution, le projet d'établissement de l'école de musique de Saint Laurent du Pont entend proposer à l'ensemble des acteurs impliqués une projection des missions de l'établissement et de son fonctionnement pour la période considérée.

Forte d'une équipe enseignante polyvalente, motivée et dynamique, l'école de musique a su développer depuis de nombreuses années un enseignement de qualité et une implication quotidienne dans la vie artistique et éducative du territoire.

Loin d'envisager une révolution pédagogique ou organisationnelle, le présent projet ambitionne un approfondissement des objectifs d'enseignement et une pérennisation des actions décrites pour les années à venir.

Au-delà de sa conception et de sa validation par les instances associatives et municipales, il semble également nécessaire d'auto-évaluer le projet d'établissement. Au gré des problématiques territoriales, sociétales et politiques, il conviendra de mesurer régulièrement le degré de contentement exprimé et d'établir le rapport objectifs-résultats.

Repenser, adapter et faire évoluer la pédagogie, la proposer au plus grand nombre, accorder une volonté d'ouverture et un esprit d'exigence sont les principales conditions de cohérence et de viabilité d'un tel projet. Il devient dès lors l'outil fondamental sur lequel s'appuyer pour répondre aux enjeux actuels et à venir.